



Transmis le : 10 MAI 2023

(Préfecture Foix)

Affiché le : 12 MAI 2023

(Hôtel du Département Ariège)

REÇU LE :

10 MAI 2023

SGCD FOIX

Extrait du procès-verbal des DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du : 6 avril 2023

Présents :

Jérôme BLASQUEZ, Fabrice BOCAHUT, Damien BONNET, Danielle BOUCHE, Nathalie CANAL, Jean-Christophe CID, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Muriel FREYCHE, Fabien GUICHOU, Eric MORANGE, Nicole QUILLIEN, Serge ROBERT, Alain ROCHET, Jean-Luc ROUAN, Bernard ROUBY, Véronique RUMEAU, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc SOULA, Marie-France VILAPLANA

Absents excusés :

Sophie BAYARD, DIDIER BLANCO, Monique BORDES, Bernard DOUMENQ, Martine ESTEBAN, Daniel GERAUD, Gérard LEGRAND, Alain NAUDY, Géraldine PONS, Philippe PUJOL, Norbert PULL, Olivier RATON, Maxime ROUBICHOU, Jean-Michel SOLER, Jean-Luc TARDY, Michel TARTIE, Christine TEQUI, Alain TOMEO, Serge VILLEROUX

DOSSIER N°102

CONTRIBUTION DES MEMBRES POUR L'EXERCICE 2023

Le Comité Syndical,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers Les Pujols

Vu la délibération N°103 du 13 février 2017 du Comité Syndical fixant les quotes-parts des charges financières du Syndicat.

Vu la délibération N° 101 du 06 avril 2023, approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2023.

Considérant que le montant total de la contribution des collectivités membres a été arrêté au Budget primitif à hauteur de 198 985 € pour l'exercice 2023

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical,

Article 1 : Approuve les contributions 2023, selon la répartition statutaire, afin de financer les 198 985 € d'équilibre de la section de fonctionnement, selon la répartition suivante :

➤ Conseil départemental de l'Ariège :	99 492.50 €
➤ CCI Ariège :	10 048.74 €
➤ Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées :	55 417.32 €
➤ Communauté d'Agglomération du Pays Foix Varilhes :	11 342.15 €
➤ Communauté de Communes du Pays de Mirepoix :	5 671.07 €
➤ Communauté de Communes de la Haute Ariège :	11 342.15 €
➤ Communauté de Communes du Canton du Pays de Tarascon :	5 671.07 €

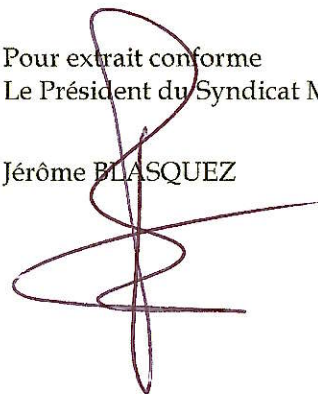
Article 2 : Autorise Monsieur le Président du Comité Syndical à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président du Syndicat Mixte ,

Jérôme BLASQUEZ



REÇU LE :
10 MAI 2023
SGCD FOIX